



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2017 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 10 juillet 2017 à 16h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Bruno SIDO,	Président ;
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier, représentant l'Etat ;
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental ;
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.

Membre excusé et représenté (1)

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère départementale ;
-------------------------------	------------------------------

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Participaient également (10)

Mme Audrey BACONNET-ROSEY,	Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Marc LEBRUN,	AREVA – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron ;
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire ;
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne ;
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Cinq administrateurs sont présents, un est représenté et deux excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

Monsieur le Président présente les excuses de Mmes Guillemy et Robert-Dehaut et de M. Gouverneur.

Il accueille M. Descharmes, le nouvel agent comptable du groupement, fonction occupée jusqu'à fin juin 2017 par Mme Elmerich.

Le conseil d'administration devra prendre position sur trois dossiers d'investissement lesquels reflètent l'activité du groupement :

- Le service à la population avec le dossier de la Maison de santé pluridisciplinaire à Joinville ;
- Le soutien à l'investissement des entreprises avec le projet de Motel à Montigny-le-Roi ;
- L'environnement avec les investissements dans l'assainissement de la ville de Langres.

L'activité du groupement se mesure aussi à travers les projets présentés au comité exécutif. Des projets de moindre ampleur qui sont conformes au programme d'activité du GIP Haute-Marne.

Le comité exécutif et le conseil d'administration du 10 juillet 2017 auront étudié 105 projets pour un montant d'investissement de 18.800.688 € et des financements GIP engagés à 4.902.857 €.

Globalement, et sous réserve des décisions du conseil d'administration, le GIP Haute-Marne aura engagé 12.942.896 € de financements sur 245 opérations représentant 49.289.525 € d'investissement à mi-2017.

Les recettes de la taxe additionnelle d'accompagnement pour 2017 ont été perçues fin juin. Elles s'élèvent à 28.615.752 €.

M. le Président signale à ce sujet que le Ministre de la Transition Ecologique, M. Hulot, a signé le 3 juillet 2017 un décret ramenant la part des dotations communales de 6,78% à 4,51% du produit de la taxe d'accompagnement. Il ne s'agit pas d'une réduction du montant des dotations communales des 10 km qui se maintient à 589 € par habitant.

Il s'agit d'un ajustement car le montant global de la taxe d'accompagnement a, de son côté, augmenté de 50% avec la suppression de la taxe additionnelle de diffusion technologique.

Le groupement a ainsi procédé au versement des 1.290.570 € de dotations communales au profit des 18 communes du périmètre des 10 km.

M. le Président informe les administrateurs qu'un groupe de financeurs a été constitué pour travailler sur les plans de financement des projets inscrits au contrat de développement du territoire CIGEO élaboré sous l'autorité du Préfet coordinateur.

Le GIP Haute-Marne prendra part à ce travail qui s'engagera à la rentrée.

Le projet Forges 2020 de LISI (Forges de Bologne) connaît des avancées. La complexité de cet investissement nécessitera très probablement une réévaluation de l'enveloppe financière.

La phase de consultation des candidatures des promoteurs est en cours. La SEM Haute-Marne Immo-Bail a reçu 4 offres initiales le 29 juin et les analyses sont en cours. Les tours de tables avec les banques sont parallèlement engagés.

Concernant la SEM, le conseil départemental a été amené à céder les 2/3 de ses parts sociales du fait de la Loi NOTRe. Ainsi, 1/6 des parts sociales seront prochainement entre les mains de la Communauté d'Agglomération et 1/6 entre les mains de la Région.

Le GIP Haute-Marne deviendra donc l'actionnaire de référence avec plus de 49% des parts sociales.

Ces mouvements dans la composition du capital nécessiteront une recomposition du conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

Le GIP Haute-Marne dispose actuellement de 3 sièges d'administrateur (MM. BOULLE, OLLIVIER et MASSON) et devrait disposer prochainement de deux sièges supplémentaires.

Les postes d'administrateurs se répartiront alors entre 6 pour les collectivités locales et 5 pour le groupement.

Décisions du conseil d'administration

Marchés publics - Modification du règlement intérieur (17-15)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur du groupement d'intérêt public Haute-Marne consécutives à l'application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics et à son décret d'application.

CCBJC - Maison de santé pluridisciplinaire de Joinville (17-16)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-37 « Aménagements en zone de proximité », d'accorder à la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne une aide de 35% dans la limite de 1.075.200 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Joinville dont le coût est arrêté à 3.072.000 € HT.

Mme la Sous-Préfète informe le conseil d'administration qu'ont été attribués 300.000 € au titre de la DETR 2016 et la même somme au titre de la DETR 2017. Selon les critères du FNADT, l'opération pourrait bénéficier d'un complément de 100.000 €.

SCI Citius - acquisition d'un terrain à Montigny-le-roi et construction de 22 cottages (17-17)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter, au titre de l'action 17-11 « Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises », une aide de 12 % dans la limite de 200.000 € à la SCI Citius pour l'acquisition d'un terrain à Montigny-le-roi et la construction de 22 cottages dont le coût est arrêté à 1.690.879 € HT.

Ville de Langres - Travaux d'assainissement programme 2016-2017 (17-18)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-38 « Assainissement », d'accorder à la Ville de Langres dans le cadre du programme de travaux d'assainissement 2016-2017, une aide de 30%, dans la limite de 131.781 € pour le lot 1, de 30% dans la limite de 73.293 € pour le lot 2, de 30% dans la limite de 116.596 € pour le lot 3, de 30% dans la limite de 85.506 € pour le lot 4 et de 16% dans la limite de 11.258 € pour le lot 5.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h30, la séance est levée.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 21 JUL. 2017

Le Président



Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2017	N°17-15
OBJET : Marchés publics - Modification du règlement intérieur	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

A compter du 1^{er} avril 2016, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, assortie de son décret n°2016-360 du 25 mars 2016, régissent les marchés publics.

Les GIP étaient jusqu'à cette date, soumis à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Depuis le 1^{er} avril 2016, les GIP sont soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à son décret d'application. Ces deux textes opèrent une uniformisation des textes applicables aux acheteurs publics.

Les dispositions de l'ordonnance de 2015 s'appliquent notamment, à toute personne morale de droit public.

ARTICLE 10 : MARCHES PUBLICS

« Le groupement n'est pas soumis au Code des Marchés Publics. Néanmoins, en tant que pouvoir adjudicateur, il se conforme aux directives européennes et à la loi MURCEF du 11 décembre 2001 et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

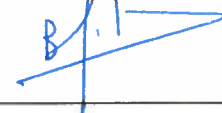
est remplacé par :

« Le groupement est soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application. »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par 8 voix
DECIDE

d'approuver les modifications du règlement intérieur du groupement d'intérêt public Haute-Marne consécutives à l'application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, assortie de son décret n°2016-360 du 25 mars 2016 régissant les marchés publics.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne Le 21 JUIL. 2017	Chaumont, le 20 JUIL. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2017	N°17-16
OBJET : CCBJC - Maison de santé pluridisciplinaire de Joinville	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Un projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a été initié en 2011 par un médecin généraliste de Joinville qui a fédéré autour de lui 25 professionnels de santé. Le projet a été suivi par la communauté de commune de Marne Rognon puis repris en janvier 2014 par la communauté de commune du bassin de Joinville en Champagne.

Pour mener à bien ce projet, les professionnels ont créé une association Loi 1901 dénommée « Pôle santé Joinville ». Le projet consiste à regrouper sous un même toit différents professionnels de santé. A ce jour, il regroupe : six médecins généralistes, des infirmières, deux sages-femmes, une diététicienne, un podologue, une psychologue, un kinésithérapeute, une ostéopathe.

La MSP sera adossée au fonctionnement de l'hôpital local de Joinville. Elle sera implantée dans un bâtiment à créer au centre de Joinville au sein d'une propriété appartenant à la communauté de communes.

Le programme concerne une surface d'œuvre totale autour de 1.200 m² environ qui sera répartie sur un rez-de-chaussée et un étage.

Dépenses	Montant
Maîtrise d'œuvre - EXE - OPC	285.600
Etudes	37.500
Travaux de démolitions et aménagements extérieurs	218.000
Construction neuve	2.400.000
Acquisition immobilière (parcelle n° AH 378)	76.500
Imprévus	54.400
TOTAL	3.072.000

Financeurs	Aide	Taux en ESB
Etat (DETR)	1.151.900	37%
Etat (FNADT)	152.000	5%
Conseil départemental (avance remboursable) (*)	162.800	0%
GIP Haute-Marne	1.075.200	35%
Maître d'ouvrage	530.100	23%
TOTAL	3.072.000	100%

(*) L'équivalent subvention s'élèverait à 700 €.

Conformément à l'action 17-37 « Aménagements en zone de proximité », le groupement pourrait mettre en place une intervention de 35%. Elle s'élèverait à 1.075.200 € sur une assiette de 3.072.000 € HT.


L'engagement sollicité étant supérieur à la délégation au comité exécutif (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par 8 voix

DECIDE

au titre de l'action 17-37 « Aménagements en zone de proximité », d'accorder à la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne une aide de 35% dans la limite de 1.075.200 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Joinville dont le coût est arrêté à 3.072.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne Lo 21 JUIL. 2017	Chaumont, le 20 JUIL. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2017	N°17-17
OBJET : SCI Citius - acquisition d'un terrain à Montigny-le-roi et construction de 22 cottages	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

M. et Mme Arvois exploitent actuellement le restaurant « Aux sources de la Meuse » à Meuse (commune de Val-de-Meuse) à travers la Sarl Altius.

Le couple a constitué la SCI Citius avec ses deux filles pour porter le volet immobilier d'un complexe hôtelier (hôtel, restaurant et annexes) qui sera situé sur la zone d'activité du Breuil à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse), à 2,5 km de la sortie d'autoroute n°8 sur l'A 31.

Le complexe, dont l'exploitation sera confiée à la Sarl Altius qui paiera un loyer à la SCI, est destiné à capter la clientèle en transit sur l'A 31. A ce titre, il ne sera pas en concurrence avec les autres établissements hôteliers de Montigny-le-Roi.

L'opération est divisée en deux phases :

- Phase 1 : réalisation de 22 chambres de 40 m² aux normes 3* (16 chambres pour 2-3 personnes, 4 chambres PMR, 2 chambres familiales ou PMR), d'un bâtiment d'accueil comprenant un espace petits déjeuners, de parkings, voiries et aménagements paysagers ;
- Phase 2 : partie restauration, spa et logement de fonctions ainsi que la création de 12 nouvelles chambres.

Le prix de la nuitée des chambres sera de 75 € et de 10 € pour les petits déjeuners. Les porteurs espèrent un chiffre d'affaire pour le premier exercice à 312.100 € HT soit un taux d'occupation annuel de 53 %.

Six personnes devraient être embauchées au démarrage dont quatre en CDI avec un objectif de huit à dix lorsque l'ensemble du complexe sera en activité.

Le présent dossier concerne la phase 1.

Dépenses	Montant (€ HT)
Terrain	38.000
Honoraires de maîtrise d'œuvre	110.669
Travaux	1.542.210
Total	1.690.879

	Aide (€)	Taux (ESB)	Demandé / Confirmé
Conseil régional	70.400	6%	Confirmé
Conseil départemental (subvention)	15.000	1%	Confirmé
Conseil départemental (prêt)	200.000	0%	Demandé
GIP Haute-Marne	200.000	12%	

Les cottages en bois seront implantés au milieu d'espaces arborés (24.442 m²) afin de donner un aspect naturel et de limiter les nuisances sonores liées à la proximité de l'autoroute et visuelles dues à la présence d'une ligne haute-tension bordant la parcelle au nord-ouest.

Le projet a également une particularité puisque la société de véhicules électriques Tesla a prévu d'installer 16 bornes de recharges rapides dans un premier temps (juin 2017).

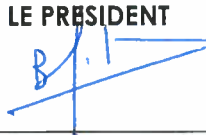
L'engagement sollicité étant supérieur à la délégation du comité exécutif pour les secteurs d'activité hors industrie (100.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par 8 voix

DECIDE

au titre de l'action 17-11 « Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises », d'accorder à la SCI Citius une aide de 12 % dans la limite de 200.000 € pour l'acquisition d'un terrain à Montigny-le-roi et la construction de 22 cottages dont le coût est arrêté à 1.690.879 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne Le 21 JUL. 2017	Chaumont, le 20 JUL. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2017	N°17-18
OBJET : Ville de Langres - Travaux d'assainissement programme 2016-2017	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La ville de Langres a lancé un programme d'investissement sur le réseau d'assainissement d'eaux usées à travers quatre opérations se scindant en cinq lots.

Ces quatre opérations sont issues du schéma directeur établi en 2009. Elles ont pour objectif la réduction des eaux claires parasites de nappe et parasites par temps de pluie, la réduction des rejets au milieu naturel et l'amélioration du taux de collecte.

Ces quatre chantiers sont différents techniquement et distincts en lots géographiques mais sont engagés simultanément :

- L'opération N°1 consiste à changer plus de 350 tampons de regards et à étancher 127 d'entre eux (439.273 € HT) : Les regards sont d'origine difficiles à manipuler, ne sont pas étanches et laissent pénétrer les eaux de ruissellement ;
- L'opération N°2 traite de la réhabilitation du collecteur ouest qui longe la Bonnelle (244.310 € HT) : Le collecteur ouest et ses regards laissent entrer en quantité de l'eau claire en provenance de la nappe phréatique. De plus, le trop-plein du poste de refoulement de Brevoines déborde régulièrement directement dans la Bonnelle ;
- L'opération N°3 est la reprise de la conduite de refoulement de la station d'épuration de Corlée (388.655 € HT) : La station d'épuration de Corlée n'offre pas un exutoire satisfaisant en termes de qualité des rejets dans le milieu naturel. Le réacheminement des eaux usées vers le réseau et la STEP de Langres permettra de supprimer tout rejet dans le ruisseau ;
- L'opération N°4 est l'extension du réseau d'assainissement avenue de la Collinière tant sur le domaine public (lot 4 – 285.022 € HT) que privé (lot 5 – 72.428 € HT). Aucun des assainissements collectifs des 20 habitations et bâtiments commerciaux de cette rue n'est conforme.

Postes de dépenses	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Total
Honoraires et frais	19 132,38	23 909,31	26 963,11	22 915,05	2 604,00	95 523,85
Marché de travaux	420 141,00	220 401,20	361 692,48	262 107,48	69 824,70	1 334 166,86
Total	439 273,38	244 310,51	388 655,59	285 022,53	72 428,70	1 429 690,71

Financeurs	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Total
Conseil départemental	43 927	24 431	77 731	57 005	7 243	210 337
	10%	10%	20%	20%	10%	15%
Agence de l'eau (*)	131 782	73 293	116 597	85 507	34 900	442 079
	30%	30%	30%	30%	48%	31%
GIP Haute-Marne	131 781	73 293	116 596	85 506	11 258	418 434
	30%	30%	30%	30%	16%	29%
Total subvention	307 490	171 017	310 924	228 018	53 401	1 070 850
	70%	70%	80%	80%	74%	75%
Total	439 273,38	244 310,51	388 655,59	285 022,53	72 428,70	1 429 690,71

(*) Dans le cadre du lot 5, l'agence de l'eau accorde une aide de 100% sur une assiette de 34.900 € HT

La délégation du comité exécutif en termes d'opération s'élève à 200.000 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par 8 voix

DECIDE

au titre de l'action 17-38 « Assainissement », d'accorder à la Ville de Langres dans le cadre du programme de travaux d'assainissement 2016-2017, une aide de 30%, dans la limite de 131.781 € pour le lot 1, de 30% dans la limite de 73.293 € pour le lot 2, de 30% dans la limite de 116.596 € pour le lot 3, de 30% dans la limite de 85.506 € pour le lot 4 et de 16% dans la limite de 11.258 € pour le lot 5.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne Le 21 JUIL. 2017	Chaumont, le 20 JUIL. 2017 LE PRESIDENT 